

Métropole et pays d'Arles : "Rien n'est bouclé"

Le préfet lance la fusion entre Métropole et Département et veut entendre les élus avant de trancher le périmètre

Vous avez été missionné par Le Premier ministre pour étudier l'hypothèse d'une "fusion intégrale" entre la Métropole Aix-Marseille et le Département. Est-ce à dire que l'intégration du pays d'Arles dans une seule et vaste collectivité est aujourd'hui le scénario de référence ?

Pierre Dartout. Ce n'est pas le seul scénario, mais c'est un scénario qui répond à une question qu'il est légitime et nécessaire d'étudier. Une question inévitable dans une Métropole qui rassemble 91 % de la population du département et 62 % de sa superficie. Cela ne veut pas dire qu'une décision est prise ou que ce scénario-là est privilégié par rapport à d'autres. Il s'agit de voir quels sont les avantages et les inconvénients de cette formule et, pour ceux qui sont opposés à cette idée, d'imaginer ce que serait le scénario d'une organisation du pays d'Arles si la fusion ne se fait pas. C'est ce que je compte demander aux élus lors de la consultation qui s'ouvre.

Selon quels calendrier et méthode ?

Je dois achever la concertation pour la deuxième quinzaine de novembre et transmettre mon rapport au gouvernement. Lequel rendra ensuite ses conclusions. Aussi je commence sans attendre : je ferai sept réunions de façon à voir l'ensemble des maires des Bouches-du-Rhône, comme les présidents du Département et de la Région, les parlementaires et les élus qui en feront la demande. Il faut de même rencontrer les acteurs économiques, associatifs et les syndicats. Il y a aussi la concertation de la population que nous lançons par internet et qui permettra à chacun de s'exprimer.

Certaines communes du pays d'Arles envisagent d'interroger elles-mêmes leurs administrés. En tiendrez-vous compte ?

Ce ne sont pas des référendums, mais des consultations. Pour l'instant, il n'y a que deux communes qui se sont lancées dans cette démarche avec des délibérations qui ne disent pas tout à fait la même chose d'ailleurs. Dans un cas, on désigne un comité consultatif, dans un deuxième cas, on dit que les électeurs devront pouvoir se prononcer. On va regarder cela bien entendu. Mais



Le préfet de région, Pierre Dartout, a été missionné par Matignon pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'une "fusion intégrale" entre Département et Métropole. Il rencontrera les intercos du pays d'Arles ce 5 octobre. /PHOTO NICOLAS VALLAURI

toute délibération d'un conseil municipal qui serait liée à cette consultation ne serait pas légale.

On peut dès lors s'interroger sur les marges de manœuvre de cette consultation. Peut-on encore discuter ou Paris a déjà pris sa décision ?

Les choses ne sont pas bouclées, loin de là. Beaucoup de maires disent que les communes devraient se substituer à la Métropole pour un certain nombre de missions de proximité. Je vais donc leur demander de lister ces missions et voir si cela peut faire l'objet d'une réaffectation des compétences. La liste n'est pas exhaustive ni définitive, mais par exemple, les maires parlent des cimetières, de la voirie, du nettoyage des rues. Les transports sont une question stratégique qui relève

du niveau métropolitain, qu'il y ait intégration du pays d'Arles ou non. Le nettoyage des rues, on peut s'interroger, voir si cela peut relever de la commune. L'organisation de ces compétences posera un autre sujet qui n'est pas neutre : comment la Métropole-Département et les communes se répartiront les ressources... C'est un sujet qui a un impact politique important.

La question des ressources et épineuse en effet. Aujourd'hui, les instances de la Métropole estiment que l'État n'a pas suffisamment accompagné l'insitution. Le gouvernement est-il prêt à donner plus ?

Il y a des missions à peu près identiques qui sont aujourd'hui exercées par le Département, la Métropole et les grandes communes. Il faut ra-

tionaliser les choses de façon à alléger la dépense publique sans réduire la qualité du service.

Je ne peux pas prendre d'engagement financier mais je peux me référer au contenu de la lettre de mission et au "projet de contrat entre l'État et les acteurs locaux" qu'il nous faut bâtir. À nous d'avoir un dossier très solide pouvant permettre cette contractualisation avec les financements nécessaires.

C'est ce que demande la nouvelle présidente de la Métropole, pour qui le compte n'y est pas. Et de nombreux élus qui contestent les décisions de l'État...

Nous sommes dans un département où il est d'usage d'interpeller l'État. Au-delà des discours, j'ai des relations tout à fait normales avec les collectivités. Le principe de ma lettre de

mission avait été décidé avant les vacances, donc bien avant le changement de présidence à la Métropole. Je n'ai pas à le commenter. J'en prends note, j'ai l'habitude de bien travailler avec Mme Vassal. Je continuerai à le faire avec sa double casquette de présidente de la Métropole et du Département.

Au final, pensez-vous pouvoir parvenir à un consensus ?

Il y a la vision idéale et il y a le pragmatisme. Le pragmatisme n'est pas absent des esprits. Il y a des positions de principe, mais il peut y avoir des évolutions qui tiennent compte des réalités. On n'atteindra sans doute jamais le consensus, mais il peut y avoir un accord sur certains sujets, dans l'intérêt de nos territoires.

Propos recueillis par Lilian RENARD

AVENIR INSTITUTIONNEL DU TERRITOIRE

Le maire d'Eyragues prône la prudence

Intercommunalité unique regroupant les trois EPCI du territoire et consultation populaire, ou intégration du pays d'Arles dans une Métropole dont on assure qu'elle sera refondée ? Deux camps se dessinent aujourd'hui, avec Arles, St-Rémy, St-Martin et Fontvieille d'un côté, contre 20 maires du pays d'Arles prêts à accepter la Métropole nouvelle version proposée par sa présidente Martine Vassal. S'il reste quelques élus qui n'ont pas encore pris position officiellement, Max Gilles, premier magistrat d'Eyragues, vient quant à lui d'écrire à ses administrés pour livrer son point de vue sur la question. Et lui, qui ne veut "signer de chèque en blanc" à personne, opte plutôt pour

une troisième voie. Celle "de la prudence", dans une démarche "dépourvue de toute ambition de mandat départemental ou régional."

"Si demain la loi reste figée, l'intégration des 29 communes du Pays d'Arles forgera les élus que nous sommes en maires de quartier, dépendant d'un pouvoir central, sans possibilité de gérer, décider, planifier et organiser la vie normale d'une commune. Si par contre la loi évolue dans le bon sens et que le vrai rôle des maires et de leur conseil municipal est reconnu, si les compétences de proximité leur sont rendues, alors ma position serait différente. Mais, en l'état actuel des choses, j'éprouve étonnement et stupéfaction devant cette ac-

ception sans garanties et sans réel fondement, et devant ce fatalisme actant notre fusion avec la Métropole, sans que nous n'y puissions rien changer. Je ne m'y résous pas, et ne comprends pas cette fougue et cette ambition qu'ont certains à intégrer cette méga structure sans en connaître le contenu, ni les conditions qui s'appliqueront aux 29 communes du Pays d'Arles", écrit Max Gilles, qui craint notamment l'explosion des impôts locaux. "Comment peut-on s'engager dans une telle organisation sans aucune concertation et comment peut-on qualifier de clivage malsain, de combat d'arrière-garde ou d'errements du passé, la volonté de préserver l'intérêt général de nos populations,



Max Gilles ne veut pas se précipiter dans le contexte actuel. /PHOTO B.S.

de notre territoire, de notre identité ?, s'interroge le maire d'Eyragues. Nous devons rester vigilants quant aux possibilités de développement qui seraient offertes au Pays d'Arles ou aux compétences de proximité qui se-

raient rendues aux communes."

Pour Max Gilles, alors que le préfet a lancé une consultation sur l'évolution de la Métropole, "il est donc fortement souhaitable que lui reviennent les compétences d'intérêt général, telles que l'économie, les transports, l'éducation, la politique de la ville, le réseau routier, le social, les services d'incendie et de secours... Les compétences de proximité restantes revenant de fait aux communes. Si l'évolution de la loi actuelle souhaitée par les maires se confirme, je serai de toute évidence aux côtés de Martine Vassal qui s'est proposée de nous représenter pour mener à bien la procédure de concertation qui sera engagée sur ce point".

Ch.V.